

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2020
DELIBERATION N° 33

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, allée de Glain, sous la présidence de de M. Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
45

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE
Mmes BRAU-BOIRIE, BISAUTA, M. ARCOUET, MM. SALANNE, PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (jusqu'à son départ à 23h10), Mme MOTHES, MM. ALLEMAN (jusqu'à son départ à 23h10), SÉVILLA, Mme LARROZE-FRANCEZAT, MM. ERREMUNDEGUY, SUSPERREGUI, Mmes DELOBEL, CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ESTEBAN, Mmes LIOUSSE, DUPREUILH, M. ETCHETO, Mmes BROCARD (à partir de 18h50), HERRERA LANDA, M. BERGÉ.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

Le Maire

Mme LARRÉ par M. PARRILLA ETCHART ; M. DAUBISSE par M. ARCOUET (après son départ à 23h10) ; M. ALLEMAN (après son départ à 23h10) par M. ETCHEGARAY ; Mme ZITTEL par Mme HARDOUIN-TORRE ; Mme BENSOUSSAN par M. AGUERRE ; M. BOUTONNET-LOUSTAU par M. LAIGUILLON ; M. ABADIE par Mme HERRERA LANDA.

Absente :

Mme BROCARD (jusqu'à 17h50 pendant le rapport n°2).

Secrétaire :

M. SUSPERREGUI.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - Conseil pour les droits et devoirs des familles – Désignation de ses membres.

Comme suite aux préconisations du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), le conseil municipal a approuvé la création du Conseil pour les droits et devoirs des familles, par délibération du 25 mars 2010.

Prévue par l'article L.141-1 du code de l'action sociale et des familles, cette instance partenariale de proximité est destinée à accompagner les familles en difficulté dans leur

mission d'éducation en permettant si nécessaire de rappeler à l'ordre les mineurs auteurs de petites infractions (tags, dégradations de biens publics...). Il constitue un outil de dialogue visant à mieux écouter les familles, les informer et leur rappeler leurs droits et leurs devoirs envers leurs enfants, étant précisé que toute action relative aux allocations familiales perçues par les familles est exclue.

Indépendamment du Maire ou son représentant, président de droit, le conseil pour les droits et devoirs des familles de Bayonne est composé de :

- trois élus représentant le conseil municipal,
- un représentant de l'État désigné par le préfet,
- un représentant de l'Éducation nationale désigné par l'inspecteur d'académie.

Il est demandé au conseil municipal de désigner, outre le Maire, qui sera représenté par Christian MILLET BARBE, président de droit, les trois conseillers municipaux membres du conseil pour les droits et devoirs des familles.

Avec l'accord unanime de l'assemblée, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, il est procédé à un vote à main levée.

Sont élus à l'unanimité des votes exprimés :

Représentants du conseil municipal :

- Jérôme AGUERRE
- Marie-Noëlle LARRE
- Christine LAUQUE

Ont signé au registre les membres présents.

Mme CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ESTEBAN, Mme LIOUSSE, M. ETCHETO, Mme BROCARD
ne participent pas au vote.

M. BERGE, Mme HERRERA LANDA (avec mandat) ne participent pas au vote.

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne